

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 06/10/2023

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02/10, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Sébastien MICHAUD.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jérôme MARTY, David ROUZIES.

Secrétaire de séance :

Axel BERTRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Demande d'enregistrement audio des réunions de Conseil Municipal

Mme Bernadette GOUDOFFRE a fait la demande au Conseil Municipal de faire un enregistrement audio de toutes des réunions de celui-ci.

Après vérification auprès de la Préfecture, ainsi qu'auprès du service juridique de l'Association des Maires, M. le Maire a confirmé à Mme GOUDOFFRE qu'elle avait le droit d'enregistrer si elle le souhaite, à l'exception des sessions à huit-clos, mais qu'il n'y a aucune obligation pour le Conseil Municipal d'organiser lui-même ces enregistrements ; il est aussi rappelé que toutes personnes souhaitant assister aux réunions du Conseil Municipal sont les bienvenues.

2. Approbation du compte rendu du 16/06/2023

Le compte rendu du 16/06/2023 est approuvé avec 7 votes pour et 1 abstention.

3. Facture d'élagage échue de 2020

Suite à une facture datant de 2020, payée par la commune, mais non envoyée à la 4C à l'époque, une demande de remboursement a été maintenant envoyée à la 4C.

Ce montant n'avait pas été prévu au budget, et il est donc nécessaire de faire un virement de crédits.

4. Passage à la norme comptable M57 au 1er Janvier 2024

La norme comptable change pour les collectivités territoriales à partir du 1^{er} janvier 2024. Nous allons passer à la norme M57, ce qui va simplifier le travail lorsqu'il y aura des décisions modificatives ou des virements de crédits à effectuer dans le budget.

Aussi, le Maire pourra signer de tels mouvements de compte et en informer le Conseil Municipal ensuite.

Il convient donc de délibérer pour donner cette autorisation au Maire, qui en tout état de cause ne pourra intervenir que pour des montants de 7,5% des dépenses.

Approuvé avec 7 votes pour et 1 abstention.

5. Convention de participation à la « Prévoyance » des agents territoriaux

A partir de 2025, les employeurs publics devront participer à la prévoyance de ses agents territoriaux. Afin de simplifier les démarches, le Centre de Gestion propose une consultation des différents fournisseurs ; à cet effet, il convient que le Conseil Municipal le mandate pour effectuer cette prospection.

Une fois les offres retenues, elles nous seront soumises, et le Conseil Municipal délibèrera avant souscription de tout contrat.

Approuvé avec 7 votes pour et 1 abstention.

6. Recrutement agent recenseur pour 2024

M. le Maire propose de recruter M. Pascal ARMENGAUD, qui avait déjà mené le dernier recensement ; cependant, il est débattu du besoin ou nécessité d'ouvrir le recrutement au public. Une fois cette formalité précisée, une décision sera prise ; il est cependant pris une décision de principe quant à retenir la candidature de M. ARMENGAUD (approuvé avec 7 votes pour et 1 abstention).

7. Contrat d'entretien de la chaudière à granules

Les différents contrats sont discutés, est retenu l'option dite X7 ; cependant, il est précisé la nécessité d'obtenir leurs avis de la part de la 4C et du RPI, avec qui nous partagerons le coût.

La décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

8. Changement d'usage du bâtiment communal du bourg

Sont présentés plusieurs projets, allant de la rénovation du garage, à celle de la salle Greschny, ainsi que la possible construction d'une salle socio-culturelle attenante ; ces projets varient en coûts.

Les différentes études sont disponibles pour votre consultation en mairie.

9. Avancée du PLUI

Le PLUi devrait bientôt être arrêté ; cela signifie que toutes les demandes de changements de destination et autres demandes seront remontées à la 4C, pour consultation avec l'Etat ainsi que les personnes associées. Nous ne pourrons temporairement plus recevoir de demandes.

S'en suivra ainsi une enquête publique, suivie elle aussi de modifications éventuelles du projet, avant d'être finalement approuvé en Conseil Communautaire.

10. Questions diverses

- **Logo de la commune**

Nous avons reçu deux devis pour l'élaboration d'un logo pour la commune ; 300€ pour la proposition d'un seul logo, ou 600€ pour l'élaboration de plusieurs logos à choisir, une typographie type, ainsi que des retouches si nécessaire.

Avant de se prononcer sur le devis, le Conseil Municipal fait appel à la population ; si vous avez connaissance d'un logo ou blason existant pour la commune, merci de bien vouloir nous en faire part.

- **Transports à la demande (TAD)**

A partir du 1^{er} janvier 2024, une nouvelle offre de transport à la demande sera proposée aux habitants de la 4C ; plus d'informations vous sera bientôt remise sur ce sujet.

- **TRYFIL**

Il est rappelé à la population, pour les déchets recyclables, qu'il est nécessaire de bien vider les sacs et de déposer les déchets recyclables en vrac dans les containers.

Nouvelles poubelles pour déchets biologiques non-compostables – ces sacs oranges pourront être mis dans les containers de déchets tout-venant et seront facilement repérés grâce à leur couleur et code-barres ; ces déchets seront revalorisé par le centre de tri et éviteront plus de poids et volume de déchets à enfouir, et permettront donc des économies face à la hausse croissante du coût de traitement des déchets tout-venant.

Aussi, le 13/11 aura lieu la distribution des composteurs sur la place de l'église ; il est prévu d'envoyer un email aux Administré.e.s pour les en informer.

- **Cérémonie de commémoration des Morts au combat**

Cette année, la cérémonie aura lieu le dimanche 19/11 à 11h00 ; l'Association des Combattants de guerre sera présente, le discours sera lu par le Maire de Saint-Marcel-Campes, Laparroquial fournira la gerbe.

- **Demande de subvention associatif reçue**

La bédéthèque (basée au foyer du Ségala) nous a demandé une subvention car plusieurs Administré.e.s sont adhérents de cette association ; il est proposé une subvention de 50€. Approuvé avec 7 votes pour et 1 abstention.

- **Relevé des compteurs d'eau**

La société Aveyronnaise des Eaux est maintenant responsable de faire la relève des compteurs ; une permanence est assurée 24h/24h en cas d'incident au 05.65.47.97.30.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 01/12/2023.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h05.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.